



Déclaration CFDT sur les résultats de la participation groupe 2014

La CFDT déplore le faible montant de la prime versée cette année aux salariés. Nous tenons donc à informer les salariés sur les points suivants :

- La formule de calcul de l'accord 2010 – 2011 – 2012, donc la formule de l'accord précédent était la suivante :

RSP = 10,25% (RO avant éléments non courants, avant loyers et avant provision RSP de l'année – coût de la rémunération à 3,5% des actifs nets).

C'était précisément la formule dont la CFDT demandait le maintien dans l'accord 2013 – 2014 - 2015, cette demande a été refusée et c'est pour cela que la CFDT n'a pas signé.

La formule que nous demandions, donc celle du précédent accord, aurait permis de verser **1041 €** par salarié cette année au lieu de **630 €**, la réserve spéciale de participation aurait été de **127 millions d'€ au lieu de 77 millions d'€**. Nous déplorons que la direction ait choisi de mettre en œuvre depuis 2 ans une formule défavorable aux salariés du groupe.

Dans un même temps pour 2015, on nous annonce une augmentation des dividendes versés aux actionnaires de 10 % !

**Nous demandons un vrai partage
des résultats de l'entreprise.**